

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, DORDE Maëva, LACOUT Philippe,

**Absents représentés :** SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges,

**Absents excusés :** DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### **Délibération n°:** 25 06 07

#### **Objet :**

**CCPP : Convention de coopération public-public pour la salle communautaire de l'Escale**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) précisant qu'elle s'est dotée de la compétence supplémentaire « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs* », sur le fondement de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales. (Dernières modifications des statuts validées par arrêté préfectoral du 19 juin 2024),

Vu l'article L. 2511-6 du code de la commande publique précisant le fait qu'une coopération public-public peut être établie entre plusieurs pouvoirs adjudicateurs pour l'atteinte d'objectifs communs en lien avec leurs missions de service public,

Considérant que quatre équipements communautaires ont été réalisés puis gérés :

- L'Hélice à Contes,
- Le Belvédère à Berre-les-Alpes,
- L'Escale à L'Escarène,
- Salle Yvette Nicolaï à Peille,

Considérant le souhait de la commission culture de la CCPP de mettre en place des conventions de coopération public-public pour les salles communautaires de Berre les Alpes, Contes, L'Escarène et Peille.

Monsieur le maire indique que la CCPP propose de mettre en place une gestion mutualisée des équipements dont les modalités seraient arrêtées dans une convention de coopération public-public dans laquelle les pouvoirs adjudicateurs peuvent coopérer en dehors de toute obligation de publicité et de mise en concurrence dès lors que :

1. Leur coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général,
2. Elle ne place pas des opérateurs privés dans une situation privilégiée par rapport à leurs concurrents,
3. Les pouvoirs adjudicateurs concernés doivent par ailleurs réaliser sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par cette coopération.

Elle propose donc qu'une convention de coopération public-public soit établie avec chacune des quatre communes dans lesquelles se situent les équipements communautaires, dont la salle de l'Escale. Chaque convention organisera la coopération de la CCPP et de la commune concernée pour assurer le fonctionnement de l'équipement communautaire. Cela se traduira notamment par la mise en place d'un comité de pilotage propre à la salle, qui sera composé de représentants (élus et techniciens) à parts égales de la CCPP et de la commune concernée, et qui sera chargé du pilotage commun de l'action culturelle de la salle.

Ces conventions de coopérations public-public entreraient en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de deux ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place d'une convention de coopération public-public avec la CCPP pour la salle communautaire de l'Escale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 19

**Pour :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, DORDE Maéva, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représentée par ARIS Georges.

**Contre :** /

**Abstentions:**/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme **AR Préfecture**

006-210600573-20250626-250607-DE  
Reçu le 04/07/2025 p.2  
Publié le 04/07/2025

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 07/07/2025

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250607-DE  
p.3  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025